



PARC SPORTIF DES TROIS TILLEULS
AVENUE DES NYMPHES 1a
1170 BRUXELLES

N° de compte :068-2209745-15
Fondée le 08/05/1964

Bruxelles, le 4 mars 2009.

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de
Watermael-Boitsfort
Administration Communale de Watermael-
Boitsfort
Place Antoine Gilson

1170 Bruxelles

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Objet : Enquête publique relative à la construction de deux passages à faune - et pose d'une clôture en forêt de Soignes - ligne 161 - RER.

Par la présente, nous demandons à être entendus lors de la réunion de la Commission de Concertation du 2 avril 2009.

- L'élargissement de 2 à 4 voies en forêt de Soignes pour la réalisation du RER va amputer le milieu forestier de 6 à 7 hectares sur Watermael-Boitsfort.

La forêt de Soignes étant un site désigné Natura 2000, des mesures de compensation ou d'atténuation sont dès lors obligatoires et indispensables.

(NB : fin des années '70, la SNCB avait déjà exproprié une partie de la forêt de Soignes en prévision de la réalisation d'une troisième voie, qui n'a jamais vu le jour).

- **La réalisation de deux passages à faune est un strict minimum. Ils doivent dès lors aussi être efficaces.**

Afin de lutter contre le morcellement de biotopes (Ring, E411, ligne 161, chaussée de La Hulpe, chaussée et avenue de Tervueren) et contre la perte progressive de biodiversité qui en résulte, la réalisation de reconnections forestières est indispensable.

Sans quoi, les populations d'animaux n'auront plus d'échanges entre elles, ce qui mènera à des problèmes de consanguinité et de disparition d'espèces.

La présence de chevreuils et la toute récente réapparition du sanglier en forêt de Soignes renforcent la nécessité de créer des endroits de passages sécurisés, pour les animaux mais aussi pour la sécurité du public (risques d'accidents, trafic routier et trains).

- **Passage inférieur** : en janvier 2008, un passage inférieur de 6 M x 10 M était prévu. Le passage inférieur proposé actuellement est constitué d'un tunnel (canalisation) de 1,20 mètre de diamètre !

Nous regrettons l'étroitesse de ce passage.

Nous doutons de son efficacité réelle.

→ **Nous demandons à ce que ce passage inférieur soit identique à celui initialement prévu (soit 6 M x 10 M).**

- **Passage supérieur** : les études démontrent que - pour être efficace - un écopont doit avoir AU MINIMUM 60 à 70 mètres de largeur utile (dans sa section la plus étroite).

Le projet proposé ici ne fait que 30 mètres !!!!

Il ne sert à rien de réaliser un écopont qui ne serait pas efficace !

→ **Nous demandons que le passage supérieur soit élargi à 70 mètres.**

Et ceci ne sera encore qu'une bien faible compensation vu la surface amputée (sur une traversée longue de 4 km en forêt !)

Ce passage supérieur devra être couvert d'une couche de terre de 80 cm de hauteur, afin de permettre le développement d'une strate arbustive encadrant la strate herbeuse (afin de reconstituer un couloir forestier).

De même, la réalisation d'un passage à faune au-dessus de la chaussée de La Hulpe est indispensable. Ce passage à faune devra être aussi large que possible, afin de contribuer à compenser la perte d'habitat forestier.

NB : Les travaux déjà réalisés en région flamande (et visibles au pont de Groenendael) renforcent notre conviction quant à l'absolue nécessité de réaliser des passages à faune efficaces.

Les murs construits à cet endroit, en forêt, font plusieurs mètres de hauteur et constituent déjà des barrières infranchissables pour beaucoup d'animaux (mammifères, batraciens et reptiles).

- **Clôtures** : la pose d'une clôture infranchissable par la faune - en milieu forestier, classé Natura 2000 - rend **INDISPENSABLE et légalement obligatoire** la réalisation de passages à faune efficaces.
Cette clôture devrait servir à guider la faune vers les passages créés à leur attention.
- **Sans élargissement d'au moins un passage d'une largeur supérieure ou égale à 70 mètres, nous nous opposons à la pose d'une clôture le long des voies en milieu forestier.**

Veillez accepter, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de toute notre considération.

Pour la COWB,



Mario Ninanne,
Président